

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Approbation de la nouvelle grille tarifaire des locations de salles

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **16 septembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2022/151

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ,
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE
CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé avant donné pouvoir :

M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 27/09/22

Publiée le : 30/09/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Approbation de la nouvelle grille tarifaire des locations de salles

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU les délibérations n° 2017/199 du 14 décembre 2017 et n° 2022/028 du 18 février 2022, relatives aux tarifs communaux ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de Vie, du 14 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les coûts liés au fonctionnement des différents lieux proposés à la location ont sensiblement augmenté ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser les tarifs des locations de salles afin de faire face aux évolutions des frais de fonctionnement des salles proposées à la location,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des locations de salles ;
- **DECIDE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2022 et resteront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Désignation	Unité de tarification	Tarifs actuels	Proposition nouveaux tarifs
POLE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE			
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL			
<i>Locations de salles</i>			
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Jour	200 €	200 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €	124 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Jour	400 €	460 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €	288 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Jour	200 €	200 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €	124 €
Arche Autres utilisateurs	Jour	400 €	460 €
Arche Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €	288 €
Maison des Associations Salle n° 1 - assoc.prod.rapport	1/2 journée	71 €	71 €
Maison des Associations Salle n° 1 - assoc.prod.rapport	Journée	119 €	119 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	1/2 journée	313 €	360 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	Journée	440 €	506 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad Groupes politiques - Forfait 10 séances	Forfait	47 €	54 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad associations de copropriétaires	Jour	56 €	56 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Journée	721 €	829 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Demi-journée	524 €	603 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Soirée avec installation en journée	1 130 €	1 300 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Journée	1 083 €	1 245 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Demi-journée	779 €	896 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 514 €	1 741 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Journée	582 €	669 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Demi-journée	409 €	470 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	734 €	844 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Journée	861 €	990 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Demi-journée	607 €	698 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 165 €	1 340 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Journée	291 €	335 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Demi-journée	198 €	228 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	431 €	496 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Journée	431 €	496 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Demi-journée	302 €	347 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	584 €	672 €



Vu pour être annexé à
délibération n° 22/151 du 23/09/22
ERMONT, le 27/09/22
Le Maire,